



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'INSTALLATION,  
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU  
LOGICIEL MAARCH COURRIER**

**DÉCISION N° DM-20-104  
EN DATE DU 07 AVRIL 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer l'installation, l'assistance et la maintenance du logiciel MAARCH COURRIER ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société MAARCH COURRIER de signer un contrat d'installation, d'assistance et de maintenance du logiciel MAARCH COURRIER ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société MAARCH – 11 Boulevard du Sud-Est –92000 NANTERRE représentée par son Directeur Général Monsieur Jean-Louis ERCOLANI, un contrat d'installation, d'assistance et de maintenance du logiciel MAARCH COURRIER. La durée du contrat est fixée à 27 mois à compter de la notification de ce dernier.

- a) Le montant de la mise en œuvre s'élève à 20 000 euros HT (vingt mille euros)
- b) Le montant annuel de la maintenance s'élève à 5 000 euros HT (cinq mille huit cent euros)
- c) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un maximum annuel de 5 000€ HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**